

Membres en exercice : 29
Membres présents : 26
Membres votants : 28

Le 20 septembre 2022 à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, Mairie d'Audierne, sous la présidence de Monsieur Gurvan KERLOC'H, Maire.

Date d'envoi de convocation : le 14 septembre 2022.

Date de publication de la convocation : 15 septembre 2022

Etaient présents :

M. Gurvan KERLOC'H, M. Georges CASTEL, Mme Joëlle MOALIC-VERECHIA, M. Éric BOSSER, Mme Véronique MADEC, M. Michel COLLOREC, M. Michel VAN-PRAET, Mme Simone JOURAND, M. Michel ANSQUER, M. Thierry MARTIN, Mme Marie-France CAUSEUR, Mme Monique KERAVEC, M. Didier LOAS, M. Éric KERDRANVAT, Mme Martine LOURGOUILLOUX, Mme Sandrine URVOIS, M. Tony VORMS, M. Jean-François MARZIN, Mme Corinne BRIANT, M. Philippe LAPORTE, Mme Agnès CALLOU, Mme Martine SCUILLER, M. Jean-Jacques COLIN, M. Pierre-Marie BOSSER, M. Daniel QUEMENER, Mme Michèle LACOUR

Etaient absents :

Mme Armelle BRARD a donné procuration à Mme Simone JOURAND
M. Didier GUILLON a donné procuration à Mme Corinne BRIANT
Mme Nathalie COLIN

Quorum : atteint

Secrétaire de séance : M. Didier LOAS

Délibération n° 2022-125

Financement de la réparation de la culée de la passerelle des Capucins

Rapporteur : M. Gurvan KERLOC'H

La Commune d'Audierne et le Syndicat Mixte des Ports de Pêche, Plaisance de Cornouaille ont signé une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour les travaux de réparation de la culée de la passerelle des Capucins.

Les travaux relevant du financement de la Commune d'Audierne (tranche optionnelle) initialement estimés à 85 175,00 € HT sont aujourd'hui revalorisés à 120 000 € HT, au regard de l'augmentation des prix.

La commune d'Audierne va présenter une fiche projet au titre du Pacte Finistère 2030 – 2023 – enveloppe 1 pour les travaux sur la culée de la passerelle relevant de son financement.

Une demande va également être mobilisée au titre du programme « France vue sur Mer ».

Aussi, un plan de financement prévisionnel est proposé ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES	
Libellé	Montant HT	Libellé	Montant
Travaux de réhabilitation culée de la passerelle des Capucins	120 000,00 €	Département du Finistère - Pacte Finistère 2030	30 000,00 €
		France Vue sur Mer	66 000,00 €
		Autofinancement (20%)	24 000,00 €
TOTAL	120 000,00 €	TOTAL	120 000,00 €

Vu la délibération 2020-139 du 6 octobre 2020 portant sur la convention entre le Syndicat Mixte des Ports de Pêche Plaisance en Cornouaille et la Commune d'Audierne,
 Vu la délibération 2022-017 du 1^{er} mars 2022 actant la tenue du débat d'orientations budgétaires,
 Vu la délibération 2022-034 du 29 mars 2022 portant approbation du budget prévisionnel du budget principal,
 Vu l'avis favorable de la commission des finances du 5 septembre 2022,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- valider le plan de financement prévisionnel pour « la réparation de la culée de la passerelle des Capucins » tel que proposé ci-dessus ;
- autoriser M. Le Maire à déposer une demande de subvention au titre du dispositif « Pacte Finistère 2030 » - enveloppe 2023 auprès du Conseil Départemental du Finistère ;
- autoriser M. Le Maire à déposer une demande de subvention au titre du dispositif « France Vue sur Mer » ;
- autoriser M. Le Maire à signer les documents relatifs aux subventions.

Ainsi délibéré lesdits jour mois et an,
 Le registre dûment signé,
 Pour extrait conforme,

Le maire,
 Gurvan KERLOC'H

Le Secrétaire de séance,
 Didier LOAS